



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 13 février 2020 — N° 101

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Chantale Charron, ex-directrice de la Maison Jeunes-Est.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. E. Leo Kolber, ex-sénateur.

M. Boulet (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de souligner l'ouverture du centre d'entraînement Le Backyard.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Marie-Josée Boivin et à M. Joshua Arless, ex-commissaires scolaires.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Réal Laflamme, lauréat du Prix honoris causa au gala Cérès.

13 février 2020

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'organisme Racine croisée Solidarité Sawa dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner le cinquième anniversaire du Centre de justice de proximité du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Thierry LeRoux, ex-agent du Service de police de la communauté anishnabe.

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Denise Brassard, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Anne-Marie Potvin pour son travail au bureau de comté de Papineau à titre d'adjointe administrative.

À 9 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

13 février 2020

Moment de recueillement

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 388 citoyens et citoyennes du Québec concernant le contrôle de la qualité de l'air au Québec.

(Dépôt n° 1399-20200213)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. LeBel (Rimouski) dépose :

Copie d'une carte de vœux adressée à M. Legault, premier ministre, à l'occasion de la Saint-Valentin.

(Dépôt n° 1400-20200213)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, dépose :

Une liasse de courriels concernant un dossier d'allégations de maltraitance et de négligence au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux Centre-Ouest et au Centre Miriam.

(Dépôt n° 1401-20200213)

À la demande de M. le président, M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, retire certains propos non parlementaires.

13 février 2020

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés, le 12 février 2020, sur la motion proposée par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et sur la motion d'amendement proposée par M. LeBel (Rimouski), aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de M. LeBel (Rimouski).

Cette motion se lit comme suit:

QUE la motion du député de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) soit amendée de la manière suivante :

Modifier la motion en discussion par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

« l'interdiction d'utiliser un logement à des fins uniques d'hébergement touristique collaboratif (de type Airbnb), sur l'ensemble du territoire du Québec. »

La motion d'amendement est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 292 en annexe)

Pour : **16** Contre : **95** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de présenter, d'ici juin 2020, un projet de loi d'urgence pour faire face à la crise du logement qui sévit actuellement au Québec;

QUE ce projet de loi inclue notamment:

un moratoire sur les évictions de locataires, en vertu de l'article 1959 du Code civil, dans les zones où le taux d'inoccupation des logements locatifs est inférieur à 3 %;

13 février 2020

un taux d'augmentation maximal des loyers.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **293** en annexe)

Pour : **16** Contre : **95** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arcand, chef de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le décès de M. Roger D. Landry survenu le 1^{er} février 2020;

QU'elle salue sa contribution exceptionnelle tant au niveau culturel que politique;

QU'elle reconnaisse son rôle de bâtisseur;

QU'elle offre ses sincères condoléances à sa famille ainsi qu'à ses proches;

QU'enfin, les membres de cette Assemblée observent une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Arcand, chef de l'opposition officielle, l'Assemblée observe une minute de silence.

13 février 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme l'importance de procéder à une réforme parlementaire, afin de moderniser la procédure parlementaire et les règlements qui régissent le travail parlementaire des députés;

QU'elle reconnaisse la nécessité que cette réforme soit menée de manière transpartisane, dans un esprit de collaboration et qu'elle soit adoptée unanimement;

QU'elle souligne qu'en tant que gardien des droits de l'ensemble des députés et premier représentant non partisan de l'institution, le président de l'Assemblée nationale doit jouer un rôle central dans ce processus de réforme.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **294** en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 32, Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 43, Loi modifiant la Loi sur les infirmières et les infirmiers et d'autres dispositions afin de favoriser l'accès aux services de santé;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 18, Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 52, Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés.

Motions sans préavis

M. Ouellet (René-Lévesque), conjointement avec M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le projet Flying Whales; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

13 février 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), M. Marissal (Rosemont), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QU'à l'occasion de son décès, l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à M. Antoine Desilets, père de la photographie de presse au Québec;

QU'elle reconnaisse le rôle déterminant qu'il a joué pour le photojournalisme québécois notamment alors qu'il œuvrait au quotidien La Presse de 1961 à 1974 et au quotidien Le Jour de 1974 à 1976;

QU'elle souligne sa carrière exceptionnelle pendant laquelle il a reçu pas moins de 70 prix de photographie internationaux dont celui du photographe de l'année du National Press Photographers Association;

QU'elle rappelle que M. Desilets était chevalier de l'Ordre national du Québec et qu'un prix de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec portant son nom honore les meilleures photos de presse chaque année;

QU'elle transmette ses condoléances à sa famille, à ses proches, à ses collègues ainsi qu'à ses nombreux admirateurs partout au Québec;

QU'enfin, elle observe un moment de recueillement en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, l'Assemblée observe une minute de silence.

13 février 2020

Avis touchant les travaux des commissions

M. Picard, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant sa gestion administrative en suivi de la recommandation 3.2 du 40^e rapport de la commission; puis, en séance publique afin de procéder à l'audition; enfin, en séance de travail afin de déterminer les observations, conclusions ou recommandations de la commission à la suite de cette audition;
- la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission;
- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant la détresse psychologique étudiante.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi n^o 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

13 février 2020

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 48 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 48 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 12 février 2020, sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, proposant que le principe du projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification, soit maintenant adopté.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, proposant que le principe du projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Polo (Laval-des-Rapides) propose la motion de scission suivante :

13 février 2020

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement, le projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification, soit scindé en deux projets de loi : un premier intitulé Loi visant principalement la gouvernance efficace du fonds vert et la lutte efficace contre les changements climatiques, comprenant les articles 1 à 42 ainsi que l'article 77; un second intitulé Loi visant la modification de la gouvernance en matière de transition énergétique, comprenant les articles 43 à 76 ainsi que l'article 77.

À 16 h 38, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 16 h 49.

À 17 h 01, après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité de la motion de scission, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, prend la question en délibéré et suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 17 h 37.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, rend sa décision sur la recevabilité de la motion de scission présentée par M. Polo (Laval-des-Rapides).

13 février 2020

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La jurisprudence parlementaire a reconnu qu'un projet de loi doit comporter plus d'un principe pour qu'une motion de scission soit déclarée recevable. De plus, chaque projet de loi résultant de la scission doit être cohérent, complet et pouvoir vivre indépendamment l'un de l'autre.

La présidente a aussi mentionné à plusieurs occasions que l'analyse de la recevabilité d'une motion de scission ne peut être fondée sur l'objectif poursuivi par son auteur. Il faut plutôt en analyser les dispositions pour déterminer s'il contient ou non plus d'un principe.

À la lumière de ces critères et, après lecture des dispositions du projet de loi et analyse, la présidente constate la présence de plus d'un principe dans le projet de loi. En effet, ce n'est pas parce que des principes peuvent être regroupés sous un même thème qu'ils doivent être considérés comme de simples modalités.

Une fois que l'on constate qu'un projet de loi contient plusieurs principes, il reste à déterminer si la manière dont les articles sont répartis dans les différents projets de loi résultant de la scission en fait des projets de loi distincts, cohérents en eux-mêmes et qui peuvent être considérés de manière autonome.

La motion de scission propose de scinder le projet de loi en deux, soit un premier qui concerne la gouvernance efficace du Fonds vert et la lutte efficace contre les changements climatiques et un second qui modifie la gouvernance en matière de transition énergétique.

La présidente constate que les deux projets de loi qui résulteraient de la scission sont cohérents, complets et pourraient vivre indépendamment l'un de l'autre.

Considérant ce qui précède, la présidente conclut que la motion de scission respecte les critères énoncés par la jurisprudence.

En conséquence, la motion de scission est déclarée recevable.

13 février 2020

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 51 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 27 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 11 minutes 12 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant la Ville de Saint-Tite.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Derraji (Nelligan) à M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, portant sur le sujet suivant : « L'impact de la pénurie de main-d'œuvre sur les entreprises du Québec ». M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, remplace le ministre pour ce débat;

13 février 2020

- le deuxième, sur une question adressée par M. Fortin (Pontiac) à Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « Le congédiement d'un lanceur d'alerte par le CIUSSS Mauricie-Centre-du-Québec »;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Nichols (Vaudreuil) à M. Bonnardel, ministre des Transports, portant sur le sujet suivant : « L'impact du blocus des voies ferrées sur les entreprises du Québec et leur approvisionnement ». M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, remplace le ministre pour ce débat.

À 18 h 41, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 18 février 2020, à 13 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

13 février 2020

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement proposée par M. LeBel (Rimouski) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 292)

POUR - 16

| | | | |
|-----------------|-----------------------|---------------------|--------------|
| Arseneau (PQ) | Hivon (PQ) | Massé (QS) | Zanetti (QS) |
| Bérubé (PQ) | LeBel (PQ) | Nadeau-Dubois (QS) | |
| Fournier (IND) | (Rimouski) | Ouellet (PQ) | |
| Gaudreault (PQ) | Leduc (QS) | Perry Mélançon (PQ) | |
| (Jonquière) | Lessard-Therrien (QS) | Roy (PQ) | |
| Ghazal (QS) | Marissal (QS) | (Bonaventure) | |

CONTRE - 95

| | | | |
|-------------------|----------------------|------------------------|-------------------------------|
| Allaire (CAQ) | Dubé (CAQ) | Lecours (CAQ) | Rizqy (PLQ) |
| Arcand (PLQ) | Dufour (CAQ) | (Lotbinière-Frontenac) | Roberge (CAQ) |
| Asselin (CAQ) | Émond (CAQ) | Lefebvre (CAQ) | Robitaille (PLQ) |
| Bachand (CAQ) | Fitzgibbon (CAQ) | Legault (CAQ) | Rouleau (CAQ) |
| Barrette (PLQ) | Fortin (PLQ) | Leitão (PLQ) | Rousselle (PLQ) |
| Bélanger (CAQ) | Girard (CAQ) | Lemay (CAQ) | Roy (CAQ) |
| Benjamin (PLQ) | (Groulx) | Lemieux (CAQ) | (Montarville) |
| Birnbaum (PLQ) | Girard (CAQ) | Lévesque (CAQ) | Samson (CAQ) |
| Blais (CAQ) | (Lac-Saint-Jean) | (Chauveau) | Sauvé (PLQ) |
| (Prévost) | Girault (CAQ) | Lévesque (CAQ) | Schneeberger (CAQ) |
| Blais (CAQ) | Grondin (CAQ) | (Chapleau) | Simard (CAQ) |
| (Abitibi-Ouest) | Guillemette (CAQ) | Maccarone (PLQ) | Skeete (CAQ) |
| Bonnardel (CAQ) | Hébert (CAQ) | Martel (CAQ) | St-Pierre (PLQ) |
| Boulet (CAQ) | Isabelle (CAQ) | McCann (CAQ) | Tanguay (PLQ) |
| Boutin (CAQ) | Jacques (CAQ) | Melançon (PLQ) | Tardif (CAQ) |
| Bussière (CAQ) | Jeannotte (CAQ) | Ménard (PLQ) | (Lavolette-Saint-Maurice) |
| Caire (CAQ) | Jolin-Barrette (CAQ) | Montpetit (PLQ) | Tardif (CAQ) |
| Campeau (CAQ) | Julien (CAQ) | Nichols (PLQ) | (Rivière-du-Loup-Témiscouata) |
| Carmant (CAQ) | Kelley (PLQ) | Ouellette (IND) | Thériault (PLQ) |
| Caron (CAQ) | Lachance (CAQ) | Picard (CAQ) | Thouin (CAQ) |
| Charbonneau (PLQ) | Lacombe (CAQ) | (Soulanges) | Tremblay (CAQ) |
| Charest (CAQ) | Laforest (CAQ) | Polo (PLQ) | Weil (PLQ) |
| Charette (CAQ) | Laframboise (CAQ) | Poulin (CAQ) | |
| Chassé (CAQ) | Lafrenière (CAQ) | Proulx (CAQ) | |
| Chassin (CAQ) | Lamontagne (CAQ) | (Côte-du-Sud) | |
| Ciccone (PLQ) | Lamothe (CAQ) | Proulx (CAQ) | |
| D'Amours (CAQ) | LeBel (CAQ) | (Berthier) | |
| Dansereau (CAQ) | (Champlain) | Provençal (CAQ) | |
| Derraji (PLQ) | Lecours (CAQ) | Reid (CAQ) | |
| | (Les Plaines) | | |

13 février 2020

Sur la motion proposée par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 293)

POUR - 16

| | | | |
|-----------------|-----------------------|---------------------|--------------|
| Arseneau (PQ) | Hivon (PQ) | Massé (QS) | Zanetti (QS) |
| Bérubé (PQ) | LeBel (PQ) | Nadeau-Dubois (QS) | |
| Fournier (IND) | (Rimouski) | Ouellet (PQ) | |
| Gaudreault (PQ) | Leduc (QS) | Perry Mélançon (PQ) | |
| (Jonquière) | Lessard-Therrien (QS) | Roy (PQ) | |
| Ghazal (QS) | Marissal (QS) | (Bonaventure) | |

CONTRE - 95

| | | | |
|-------------------|----------------------|------------------------|-------------------------------|
| Allaire (CAQ) | Dubé (CAQ) | Lecours (CAQ) | Rizqy (PLQ) |
| Arcand (PLQ) | Dufour (CAQ) | (Lotbinière-Frontenac) | Roberge (CAQ) |
| Asselin (CAQ) | Émond (CAQ) | Lefebvre (CAQ) | Robitaille (PLQ) |
| Bachand (CAQ) | Fitzgibbon (CAQ) | Legault (CAQ) | Rouleau (CAQ) |
| Barrette (PLQ) | Fortin (PLQ) | Leitão (PLQ) | Rousselle (PLQ) |
| Bélangier (CAQ) | Girard (CAQ) | Lemay (CAQ) | Roy (CAQ) |
| Benjamin (PLQ) | (Groulx) | Lemieux (CAQ) | (Montarville) |
| Birnbaum (PLQ) | Girard (CAQ) | Lévesque (CAQ) | Samson (CAQ) |
| Blais (CAQ) | (Lac-Saint-Jean) | (Chauveau) | Sauvé (PLQ) |
| (Prévost) | Girault (CAQ) | Lévesque (CAQ) | Schneeberger (CAQ) |
| Blais (CAQ) | Grondin (CAQ) | (Chapleau) | Simard (CAQ) |
| (Abitibi-Ouest) | Guillemette (CAQ) | Maccarone (PLQ) | Skeete (CAQ) |
| Bonnardel (CAQ) | Hébert (CAQ) | Martel (CAQ) | St-Pierre (PLQ) |
| Boulet (CAQ) | Isabelle (CAQ) | McCann (CAQ) | Tanguay (PLQ) |
| Boutin (CAQ) | Jacques (CAQ) | Melançon (PLQ) | Tardif (CAQ) |
| Bussière (CAQ) | Jeannotte (CAQ) | Ménard (PLQ) | (Lavolette-Saint-Maurice) |
| Caire (CAQ) | Jolin-Barrette (CAQ) | Montpetit (PLQ) | Tardif (CAQ) |
| Campeau (CAQ) | Julien (CAQ) | Nichols (PLQ) | (Rivière-du-Loup-Témiscouata) |
| Carmant (CAQ) | Kelley (PLQ) | Ouellette (IND) | Thériault (PLQ) |
| Caron (CAQ) | Lachance (CAQ) | Picard (CAQ) | Thouin (CAQ) |
| Charbonneau (PLQ) | Lacombe (CAQ) | (Soulanges) | Tremblay (CAQ) |
| Charest (CAQ) | Laforest (CAQ) | Polo (PLQ) | Weil (PLQ) |
| Charette (CAQ) | Laframboise (CAQ) | Poulin (CAQ) | |
| Chassé (CAQ) | Lafrenière (CAQ) | Proulx (CAQ) | |
| Chassin (CAQ) | Lamontagne (CAQ) | (Côte-du-Sud) | |
| Ciccone (PLQ) | Lamothe (CAQ) | Proulx (CAQ) | |
| D'Amours (CAQ) | LeBel (CAQ) | (Berthier) | |
| Dansereau (CAQ) | (Champlain) | Provençal (CAQ) | |
| Derraji (PLQ) | Lecours (CAQ) | Reid (CAQ) | |
| | (Les Plaines) | | |

13 février 2020

Sur la motion de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 294)

POUR - 106

| | | | |
|-------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------------|
| Allaire (CAQ) | Émond (CAQ) | Lecours (CAQ) | Proulx (CAQ) |
| Arcand (PLQ) | Fortin (PLQ) | (Les Plaines) | (Berthier) |
| Arseneau (PQ) | Fournier (IND) | Leduc (QS) | Provençal (CAQ) |
| Asselin (CAQ) | Gaudreault (PQ) | Lefebvre (CAQ) | Reid (CAQ) |
| Bachand (CAQ) | (Jonquière) | Legault (CAQ) | Rizqy (PLQ) |
| Barrette (PLQ) | Ghazal (QS) | Leitão (PLQ) | Roberge (CAQ) |
| Bélangier (CAQ) | Girard (CAQ) | Lemay (CAQ) | Robitaille (PLQ) |
| Benjamin (PLQ) | (Lac-Saint-Jean) | Lemieux (CAQ) | Rouleau (CAQ) |
| Bérubé (PQ) | Girard (CAQ) | Lessard-Therrien (QS) | Rousselle (PLQ) |
| Birnbaum (PLQ) | (Groulx) | Lévesque (CAQ) | Roy (PQ) |
| Blais (CAQ) | Girault (CAQ) | (Chauveau) | (Bonaventure) |
| (Prévost) | Gronquin (CAQ) | Lévesque (CAQ) | Roy (CAQ) |
| Blais (CAQ) | Guillemette (CAQ) | (Chapleau) | (Montarville) |
| (Abitibi-Ouest) | Hébert (CAQ) | Maccarone (PLQ) | Samson (CAQ) |
| Boulet (CAQ) | Hivon (PQ) | Marissal (QS) | Sauvé (PLQ) |
| Boutin (CAQ) | Isabelle (CAQ) | Martel (CAQ) | Schneeberger (CAQ) |
| Bussièrre (CAQ) | Jacques (CAQ) | Massé (QS) | Simard (CAQ) |
| Caire (CAQ) | Jeannotte (CAQ) | McCann (CAQ) | Skeete (CAQ) |
| Campeau (CAQ) | Jolin-Barrette (CAQ) | Melançon (PLQ) | St-Pierre (PLQ) |
| Carmant (CAQ) | Julien (CAQ) | Ménard (PLQ) | Tanguay (PLQ) |
| Caron (CAQ) | Kelley (PLQ) | Montpetit (PLQ) | Tardif (CAQ) |
| Charbonneau (PLQ) | Lachance (CAQ) | Nadeau-Dubois (QS) | (Lavolette-Saint-Maurice) |
| Charest (CAQ) | Lacombe (CAQ) | Nichols (PLQ) | Tardif (CAQ) |
| Charette (CAQ) | Laframboise (CAQ) | Ouellet (PQ) | (Rivière-du-Loup-Témiscouata) |
| Chassé (CAQ) | Lamontagne (CAQ) | Ouellette (IND) | Thériault (PLQ) |
| Chassin (CAQ) | Lamothe (CAQ) | Perry Melançon (PQ) | Thouin (CAQ) |
| Ciccone (PLQ) | LeBel (CAQ) | Picard (CAQ) | Tremblay (CAQ) |
| D'Amours (CAQ) | (Champlain) | (Soulanges) | Weil (PLQ) |
| Dansereau (CAQ) | LeBel (PQ) | Polo (PLQ) | Zanetti (QS) |
| Derraji (PLQ) | (Rimouski) | Poulin (CAQ) | |
| Dubé (CAQ) | Lecours (CAQ) | Proulx (CAQ) | |
| | (Lotbinière-Frontenac) | (Côte-du-Sud) | |